



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

---

**Le Président**  
**N/Réf. VPAG 2023/006**

Paris, le 18 janvier 2023

Objet : Préavis de grève – couvrant les personnels des secteurs sociaux, médico-sociaux, et de l'animation « Oubliés du Ségur » de la Fonction publique territoriale – le 2 février 2023.

Monsieur le Ministre,

Suite à la publication du décret n°2022-1497, ce sont bien quelques 80.000 agents qui profiteront d'une augmentation nette mensuelle de 192 euros sous forme de Complément de Traitement indiciaire (CTI). Mais pour la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (**FA-FPT**), encore de trop nombreux agents de la filière sociale, médico-sociale et de l'animation de la Fonction publique territoriale sont exclus du gain du CTI, tels que :

- Personnels des crèches : auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants...
- Personnels des écoles : ATSEM, faisant fonction et agents techniques...
- Assistantes familiales et maternelles...
- animateurs des centres de loisirs...
- Agents sociaux, personnels administratifs et d'accueil des services sociaux et médico-sociaux...
- Personnels sociaux et médico-sociaux non en charge de suivis socio-éducatifs : assistants sociaux du personnel, psychologues médecine préventive...

Dans un contexte particulier et complexe, les agents du secteur social, médico-social et de l'animation, dont près de 98% de femmes, sont plus que jamais résolus pour obtenir justice, et jouir du CTI.

**Monsieur Stanislas GUERINI**  
**Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques**  
**Hôtel de Rothelin-Charolais,**  
**101 rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

Dans cet objectif, la **FA-FPT** soutient les revendications suivantes :

- l'attribution immédiate des « +192€ » sous forme de CTI dit « Prime Ségur » pour tous les agents travaillant dans le secteur social, médico-social et de l'animation de la Fonction publique territoriale ;
- la revalorisation des grilles indiciaires ;
- le rattrapage de la valeur du point d'indice avec la mise en place d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- une véritable reconnaissance des qualifications des métiers ;
- Une stricte égalité entre les femmes et les hommes ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avec 75% du salaire des 6 derniers mois.

La **FA-FPT** appelle les professionnels de ces champs d'activités à se mobiliser et à s'opposer à la non-prise en compte de leurs revendications.

Conformément aux dispositions prévues par le Code général de la fonction publique et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, La Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (**FA-FPT**) a décidé de déposer un préavis de grève

### **pour le jeudi 2 février 2023 de 0 heure à 24 heures**

qui concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires relevant de son champ de syndicalisation et de ces champs d'activités.

Ce préavis vise à permettre aux personnels susvisés – à savoir l'ensemble des agents intervenant au niveau de ces champs d'activités et qui le souhaiteront, de prendre part aux mobilisations, rassemblements, manifestations et actions organisés ce jour-là pour obtenir satisfaction.

La **FA-FPT** reste disponible pour toute négociation dans le cadre du présent préavis. Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pascal DEREPA  
Président de la **FA-FPT**



Copie à :

**Christophe Béchu**

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

**Dominique Faure**

Ministre déléguée auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

**Gérald Darmanin**

Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer